



Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec :

« Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »

Les états financiers 2020

L'état financier exigé des municipalités par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est très complexe et fournit de nombreuses informations. Ce rapport est donc un sommaire des principaux états financiers et de ses éléments.

Obligation de l'audit :

L'auditeur externe doit auditer, entre autres, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers. Il fait rapport de son audit au conseil. À l'intérieur de son rapport, l'auditeur externe déclare si les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date (article 966.2 du Code municipal).

Préparés par le cabinet de comptable Gariépy Bussière CPA Inc., les états financiers audités de l'année 2020, déposés en mai 2021, démontrent que la valeur des avoirs des citoyens s'élève à 6 424 284 \$. Ce montant représente la valeur de nos infrastructures telles : hôtel de ville, caserne, garage, chemins municipaux, véhicules, etc. ainsi que les fonds de réserve et les surplus.

L'année fiscale 2020 s'est terminée avec un excédent de l'exercice des revenus sur les dépenses de l'ordre de 593 607 \$. Cet excédent comprend la subvention COVID-19 du gouvernement du Québec d'un montant de 137 868 \$. Le solde de l'excédent s'explique par les activités municipales qui n'ont pas eu lieu en raison de la COVID-19, l'investissement du projet de réfection Tamaracouta qui n'a aucun impact sur les revenus et les charges ainsi que l'augmentation importante du nombre de droits de mutation. Concrètement, l'excédent a permis à la Municipalité d'éviter une hausse de taxe en équilibrant le budget 2021, de sorte que l'excédent de fonctionnement affecté (réservé pour le budget 2021) s'établit à 281 368 \$, incluant la subvention COVID-19. Quant aux réserves financières et fonds réservés, ceux-ci s'élèvent à 482 283 \$ et s'expliquent par le fonds de roulement de 362 894 \$ et par les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés de 119 389 \$. La dette à long terme au 31 décembre 2020 pour l'ensemble de la Municipalité de Mille-Isles est de 3 187 838 \$ dont 1 406 999 \$ est à la charge du Gouvernement du Québec et ses entreprises.

Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Mille-Isles au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation des actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rémunération des élus

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) prévoit que :

« Le trésorier ou secrétaire-trésorier d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans le rapport financier de la municipalité une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal... ».

Voici la rémunération 2020 pour les membres du conseil municipal :

Fonction	Rémunération annuelle	Allocation annuelle	Total annuel
Maire	13 859 \$	6 930 \$	20 788 \$
Maire (MRC)	4 752 \$	2 376 \$	7 128 \$
Maire suppléant (MRC)	518 \$	259 \$	777 \$
Conseillers	5 358 \$	2 679 \$	8 037 \$



Liste des contrats

Le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la période du **1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020** avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

Faits saillants de l'année 2020

En 2020, la Municipalité de Mille-Isles a obtenu une subvention de 81 714 \$ du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Cette subvention a permis à la Municipalité de finaliser les travaux de la côte Saint-Joseph qui avait été entamé en 2019 et de débiter les travaux du chemin Tamaracouta Ouest, dans le secteur du lac Dainava. L'asphaltage du chemin Tamaracouta Ouest ainsi que le projet de réfection du chemin Black sont prévus cette année avec l'aide financière de ce programme.

L'an dernier, le ministre des Transports, l'honorable François Bonnardel, a accordé à la Municipalité une aide financière maximale de 3 112 460 \$ pour le projet de réfection du chemin Tamaracouta dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports. Ce projet d'envergure n'a malheureusement pas pu être terminé en 2020 en raison de la fermeture prolongée du chemin de Mille-Isles par le ministère des Transports du Québec, mais la Municipalité a réussi à obtenir une extension des délais de réalisation du projet et des dépenses admissibles suite à maintes représentations. Les travaux restants du projet doivent être réalisés d'ici le 31 juillet de cette année.

En date du 31 décembre 2020, on observe la construction de quatorze (14) habitations pour une valeur totale de travaux estimés de 4 613 365 \$. Il y a eu des demandes pour cinq (5) garages détachés pour une valeur estimée de 187 500 \$ et vingt-six (26) permis d'agrandissement et/ou de rénovations d'immeubles existants d'une valeur estimée de 528 050 \$. Ces données présentent une augmentation importante par rapport à celles de 2019. Il est important de spécifier que les valeurs déclarées pour les travaux diffèrent généralement de la valeur attribuée par l'évaluateur lorsque ceux-ci sont terminés.

La valeur foncière servant à la taxation 2021 s'élève à 290 696 500 \$ en valeur imposable comparativement à 285 085 400 \$ pour la taxation 2020, soit une augmentation moyenne de 1,97 %. De cette valeur imposable, 33 310 139 \$ provient de la catégorie des immeubles non résidentiels (INR). La catégorie des INR est essentiellement composée des commerces alors que la catégorie des immeubles résidentiels comprend tous les autres immeubles, notamment les immeubles résidentiels, les terrains vacants et les secteurs agricoles et forestiers. Un immeuble peut appartenir aux deux catégories, dépendamment de ses activités. Au cours de l'année 2020, le conseil municipal a pris la décision d'instaurer des taux variés de taxation en fonction de ces deux catégories d'immeubles puisque les INR sollicitent généralement plus de services municipaux que les immeubles résidentiels.

Le nouveau rôle triennal (durée de trois ans de 2021 à 2023) a été reconduit sans être équilibré par la MRC, de sorte que nous n'avons pas constaté d'augmentation significative des valeurs imposables en 2021 comme c'est généralement le cas lors d'un équilibrage du rôle.

En terminant, j'invite les citoyennes et citoyens de Mille-Isles qui désirent en savoir davantage sur l'état des finances de la Municipalité à consulter le site internet à l'onglet « Documentation », lien « Budget et Rapport ». Le rapport financier 2020, la liste des contrats et les prévisions budgétaires 2020 sont disponibles à cet endroit. Ces documents sont aussi disponibles au bureau de la Municipalité pour consultation.

Howard Sauvé, maire

Original signé

2 juin 2021

Avis aux lecteurs : ce rapport a été présenté à la séance ordinaire du conseil du 2 juin 2021.